

Fin de l'examen de la réforme des retraites à l'Assemblée

PARIS, 03/07/2003 (AFP) - L'Assemblée nationale a achevé dans la nuit de mercredi à jeudi l'examen en première lecture du projet de réforme des retraites, qui doit être soumis jeudi matin, à 10h00, à un vote solennel des députés.

Les députés ont adopté mercredi soir la dernière partie du projet de loi, consacrée à l'épargne-retraite, au terme de 155 heures de débats réparties sur 18 jours.

C'est le deuxième plus long débat à l'Assemblée nationale depuis 1981, après celui consacré à la loi sur la presse, dont l'adoption était intervenue au terme de 166 heures et demi de débats répartis sur 20 jours, lors de la session 1983-1984.

Le texte, qui doit être soumis aux sénateurs dès lundi prochain, prévoit notamment une harmonisation des régimes de la fonction publique avec le régime général, qui se traduira par un allongement de la durée de cotisation des fonctionnaires à 160 trimestres d'ici à 2008.

Cette durée sera ensuite portée pour tous (public et privé) à 41 annuités en 2012, puis, éventuellement, à 42 annuités en 2020. Il prévoit également l'instauration progressive d'une décote de 5% par annuité manquante et d'une surcote de 3% par annuité de cotisation supplémentaire, et l'indexation des pensions sur les prix.

Concernant les bas salaires et les longues carrières, le texte prévoit que la retraite des smicards ne pourra être inférieure à 85% du SMIC net, et il permet aux personnes ayant commencé à travailler entre 14 et 16 ans de prendre leur retraite avant 60 ans s'ils ont cotisé entre 40 et 42 annuités.

Les députés ont enfin adopté mercredi soir, au terme d'une séance menée tambour battant par le président de l'Assemblée nationale Jean-Louis Debré, un important dispositif relatif à l'épargne retraite, qui se caractérise par la création d'un nouveau plan d'épargne individuel pour la retraite (PEIR).

Les 18 jours de débats ont été marqués par une opposition acharnée de la gauche, qui avait déposé l'essentiel des quelque 8.600 amendements examinés en séance, et qui a eu recours à toutes les armes du règlement de l'Assemblée (suspensions de séance, demandes de quorum, multiplication de prises de parole) pour prolonger les débats.

S'appuyant, à l'ouverture des débats le 10 juin, sur un important mouvement social, communistes et socialistes ont notamment accusé le gouvernement et sa majorité de condamner les salariés et les fonctionnaires à travailler plus pour une retraite moindre. Ils ont également affirmé que la réforme n'était pas financée et redouté que l'épargne-retraite n'ouvre la voie à la retraite par capitalisation, au détriment du système de la répartition.

Le gouvernement et la majorité ont au contraire affirmé que le projet de loi avait pour but de sauver ce système, menacé par le choc démographique attendu avec le prochain départ à la retraite de la génération du baby-boom de l'après-guerre.

A l'ouverture des débats, le ministre des Affaires sociales, François Fillon, avait qualifié son projet de "juste, équitable" et "marqué" par des avancées sociales uniques en Europe".